

# Vuillemot contre Colin : une nouvelle procédure est en cours

L'action en diffamation du maire de La Seyne contre le candidat Jean-Pierre Colin devrait bien être jugée dans les semaines à venir. Lundi, la présidente du tribunal correctionnel de Toulon a estimé qu'elle ne pouvait statuer dans cette affaire. Ce ne serait que partie remise.

« *Le juge s'est estimé non valablement saisi du fait qu'il ne disposait pas de l'original de la citation directe, mais d'une copie. C'est une erreur de procédure, interne au tribunal et indépendante de notre action* », explique M<sup>e</sup> Mendez, avocat du maire. Et d'ajouter que, « *nous avons donc formulé une nouvelle citation à l'encontre de M. Colin, en date du 10 février, et une nouvelle convocation au tribunal devrait avoir lieu vers le 10 mars* ». Pour sa part, Marc Vuille-

mot réagit dans un communiqué : « *Ce différé dans l'avancée de la procédure est regrettable. Il ne signifie en tout cas pas que les faits reprochés ne sont pas de nature à qualifier les propos de M. Colin de diffamatoires et, à ce titre, condamnables* ».

De son côté, Jean-Pierre Colin estime que, durant l'audience, « *l'avocat du maire n'a pas donné l'original de la citation à la présidente du tribunal car c'est un moyen de gagner du temps afin que cette affaire ne soit pas jugée avant les élections. Pour ma part, je serai très heureux de me retrouver à la barre pour parler publiquement de cette affaire avant le premier tour de scrutin. Mais je crains que cela ne puisse être le cas* ». Réponse dans quelques semaines...

**M. G.**